Contre Francois Andrie

Samedi premier jour de juillet mil CCCC [illegible] m[aist]re Francois
Andrie maistre particulier de la monnoye de Limoges fut
condempne en l'amende envers le Roy pour moins [illegible] fut
remede de loy en une boiste destuz d'or au soleil par lui
faitte en lad[ite] monnoye de Limoges du [illegible] jour
d'octobre mil CCCC lxxviij jusques au xxvij [illegible]
[illegible] mil CCCC lxxix En laquelle boiste avoit [illegible]
d'or desd[its] escuz jugez escharcz de trois huit[iesmes] de carat
d'or fin p[ou]r marc qui est hors le remede sur ce ordonne
vingt quart de carat d'or fin p[ou]r marc en la somme

Amende

de xxx l t et es fraiz de justice telz que de raison Et a tenir prison ou il
appartiendra jusques a plain payement de lad[ite] somme et
desd[its] fraiz

Lundi iiij[me] jour dud[it] mois de juillet l'an dessusd[it] [illegible]
[illegible] en la chambre des monnoyes [illegible]
[illegible] au premier jour dud[it] mois de juillet [illegible] passe Et lui
[illegible] bailli la ville de Paris [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Ced[it] jour de lundi iiij[me] jour dud[it] mois de juillet l'an dessusd[it] fut
[illegible] du Roy sur le fait desd[ites] monnoyes [illegible]
[illegible] de billon [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Vendredi vij[e] jour de juillet mil CCCC [illegible] fut en la chambre du procureur
du Roy sur le fait des monnoyes [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]